



Allaman, le 29 octobre 2018

Préavis municipal N° 7/2018
relatif à un crédit d'étude en vue de la planification et estimation
des coûts de rénovation de la Grande Salle

Au Conseil général d'Allaman

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le bâtiment de la Grande Salle :

Situé sur la Parcelle N° 83 de la Commune d'Allaman, ce bâtiment présente des détériorations importantes au niveau des éléments de façade, et plus particulièrement la façade Ouest, la plus exposée aux intempéries.

D'autre part, les **revenus liés aux locations** sont en diminution en raison notamment de la conjoncture et d'un manque de visibilité pour « attirer le client » ; en effet, en période de froid, la porte d'entrée côté parking reste fermée. Aussi, ce lieu a besoin d'être « redynamisé »..

Egalement, et au regard des lois en vigueur, et ce malgré le fait que l'attribution des locaux soit bien définie entre les locaux loués au Café-restaurant et ceux attribués à la Grande Salle, force est de constater qu'il manque un **WC destiné à l'usage des handicapés**, principalement au restaurant.

Parking situé devant la Grande Salle :

Le portail pour piétons fermé se situant entre la Parcelle N° 83 et la Parcelle N° 1042 est régulièrement vandalisé, pour forcer le passage piéton depuis la gare vers le bâtiment d'IKEA.

En régularisant ce passage par la création potentielle d'un cheminement piétonnier, l'augmentation de l'afflux de passants devant l'entrée de la Grande Salle pourrait la rendre davantage attractive et permettre ainsi à de nouveaux locataires potentiels de s'y intéresser. En ce qui concerne le coût des travaux, nous sommes en pourparlers avec une entreprise de la place.

Objet du Préavis – Descriptif de l'étude

Le but de cette démarche est de mandater une entreprise externe qui serait chargée de procéder à des appels d'offre et de fournir des devis comparatifs pour les éléments de dossier suivants :

Grande Salle

- Isolation extérieure de la façade Ouest,
- Création d'un auvent à l'entrée principale,
- Modification/changement de la porte d'entrée principale,
- Création d'un local avec WC pour handicapés et d'un foyer à l'entrée du bâtiment.

Restaurant

- Attribution du WC pour personnes handicapées existant uniquement au restaurant.

Parking et extérieurs

- Projet de remaniement des places de parc en vue de la pose d'un horodateur, et ce en application du nouveau *Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique*, déjà validé par les Services de l'Etat,
- Création d'un cheminement piétonnier en direction d'IKEA.

Budget

Le budget projeté pour cette étude est de **Fr. 25'000.00 TTC** (TVA 7.7% comprise).

Les travaux projetés, suite à cette étude, ne généreront pas de frais de fonctionnement supplémentaires.

D'autre part, la nouvelle porte ainsi que l'isolation complémentaire de la façade Ouest devrait permettre une économie d'énergie importante et assurer un rendement locatif en hausse de la Grande Salle.

En sus des apports financiers, le remaniement des places de parc permettrait de gagner 3 places supplémentaires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Décision

- **Vu le préavis municipal N° 7/2018,**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

Le Conseil général d'Allaman

DECIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 25'000.- TTC (vingt-cinq mille francs), montant financé par les liquidités courantes de la Commune. Le montant de Fr. 25'000.- sera amorti par un prélèvement sur le compte N° 9282.5 « Fonds de réserve : Travaux futurs ».

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 5 novembre 2018, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 10 décembre 2018.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Patrick Guex



La Secrétaire
Murielle Gilly